

Directive de l'Association Suisse des Actuaires relative à la détermination des provisions techniques requises dans l'assurance sur la vie, conformément à la circulaire 2008/43 de la FINMA « Provisions – assurance sur la vie »

Paramètres pour le test d'exigences minimales au 31.12.2021

Adoptée par le Comité de l'Association Suisse des Actuaires le 27 août 2021

Paramètres pour le test d'exigences minimales

Il convient d'utiliser les paramètres suivants dans le cadre du test des exigences minimales concernant les provisions des produits simples au **31.12.2021**:

Scénario de rendement et longévité

Catégorie de placement	Hypothèse de rendement																					
Actions (y compris fonds de placement)	75 % de la meilleure estimation, au maximum toutefois 3.5 % des valeurs de marché																					
Placements alternatifs	$(100\% - v \cdot 25\%)$ de la meilleure estimation, au maximum cependant $v \cdot 3.5\%$ des valeurs de marché avec $v = \frac{\sigma_{\text{Placements alternatifs}}}{\sigma_{\text{Actions}}}$ Le rendement obtenu sur les valeurs du marché ne doit cependant pas être supérieur à l'hypothèse du rendement des actions.																					
Immeubles	90 % de la meilleure estimation, au maximum toutefois 3.0 % des valeurs de marché																					
Obligations portefeuille	Produits des Amortised Costs, moins la déduction (absolue) suivante en fonction de la catégorie de rating : Catégorie de notation : Déduction du rendement <table><tr><td>AAA</td><td>0.00 %</td></tr><tr><td>AA</td><td>0.10 %</td></tr><tr><td>A</td><td>0.15 %</td></tr><tr><td>BBB</td><td>0.45 %</td></tr><tr><td>BB</td><td>2.50 %</td></tr><tr><td>B</td><td>10.00 %</td></tr></table> Déduction de base pour les risques de change : <table><tr><td>Devise</td><td>Base</td></tr><tr><td>EUR</td><td>0.15 %</td></tr><tr><td>USD</td><td>0.40 %</td></tr></table>				AAA	0.00 %	AA	0.10 %	A	0.15 %	BBB	0.45 %	BB	2.50 %	B	10.00 %	Devise	Base	EUR	0.15 %	USD	0.40 %
AAA	0.00 %																					
AA	0.10 %																					
A	0.15 %																					
BBB	0.45 %																					
BB	2.50 %																					
B	10.00 %																					
Devise	Base																					
EUR	0.15 %																					
USD	0.40 %																					
Paramètres pour la courbe de taux de base	<table><tr><th>FX</th><th>Last Liquid Point</th><th>Ultimate Forward Rate</th><th>alpha</th></tr><tr><td>CHF</td><td>15 ans</td><td>1.50%</td><td>0.1</td></tr><tr><td>EURO</td><td>30 ans</td><td>2.50%</td><td>0.1</td></tr><tr><td>USD</td><td>50 ans</td><td>2.50%</td><td>0.1</td></tr></table>	FX	Last Liquid Point	Ultimate Forward Rate	alpha	CHF	15 ans	1.50%	0.1	EURO	30 ans	2.50%	0.1	USD	50 ans	2.50%	0.1					
FX	Last Liquid Point	Ultimate Forward Rate	alpha																			
CHF	15 ans	1.50%	0.1																			
EURO	30 ans	2.50%	0.1																			
USD	50 ans	2.50%	0.1																			
Obligations réinvestissements	Les rendements sont déterminés selon les taux forward de la courbe de base avec une augmentation limitée de la manière suivante : $\frac{1}{3} \max(1.75\% - \text{taux swap maturité 10 ans selon la courbe de base}, 0.0\%)$ De plus, le rendement des réinvestissements futur n'augmente jamais au-delà de 1.75 %.																					
Obligations convertibles	Les obligations convertibles se composent d'une part d'obligations et d'une part d'actions. La part des obligations doit être traitée séparément conformément aux explications relatives aux placements à revenu fixe. La part des actions doit être traitée séparément conformément aux explications relatives aux actions.																					
Hypothèques portefeuille	93 % des produits d'intérêt du portefeuille																					
Hypothèques réinvestissements	Rendement des réinvest. des obligations majorés de 80 points de base																					
Marché monétaire	Comme le rendement du réinvestissement des obligations, le rendement des investissements futurs ne devant jamais dépasser 0.75 %.																					

Paramètre	Assurance individuelle : supplément ou déduction de sécurité	Assurance collective : supplément ou déduction de sécurité
Mortalité pour les assurances de rentes	2.92 %	2.92 %
Baisse de la mortalité pour les assurances de rentes	5.85 %	5.85 %

Scénario biométrie et frais

Paramètre	Assurance individuelle : supplément ou déduction de sécurité	Assurance collective : supplément ou déduction de sécurité
Mortalité assurances de capital	8.25 %	8.25 %
Mortalité assurances de rentes	5.85 %	5.85 %
Baisse de la mortalité assurances de rentes	11.70 %	11.70 %
Données démographiques de base	Non disponible	aucun
Invalidité	11.70 %	17.55 %
Probabilité de sortie invalidité (pour contrôle assurances futures)	11.70 %	11.70 %
Degré d'invalidité moyen	aucun	aucun
Probabilité de sortie invalidité (pour contrôle rentes en cours)	16.50 %	16.50 %
Frais	8.25 %	8.25 %
Annulation	aucune	aucun
Frais de réassurance	aucun	aucun
Exercice d'une option de rentes à la retraite	Non disponible	11.70 %

Scénario du comportement des clients

Paramètre	Assurance individuelle : supplément ou déduction de sécurité	Assurance collective : majoration ou déduction de sécurité
Annulation	24.75 %	41.25 %

Provision pour risque de renchérissement dans la prévoyance professionnelle

Paramètre	Assurances collectives
Niveau minimum de la provision pour risque de renchérissement en % de la provision mathématique des rentes en cours assujetties au renchérissement	36.00%